



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie électrique

Question écrite n° 87242

Texte de la question

Mme Estelle Grelier attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le financement des charges induites par les extensions des réseaux ERDF générées par des autorisations d'urbanisme. Elle souhaite savoir si la collectivité qui délivre les autorisations d'urbanisme doit continuer à assumer la charge du coût des extensions des réseaux ERDF générées par ces mêmes autorisations d'urbanisme et ce, quelle que soit la collectivité ou l'établissement public qui perçoit la taxe d'aménagement. Elle la remercie de la tenir informée de sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Estelle Grelier](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87242

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6281

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)